



## Préparer la France de demain

Le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT poursuit l'action entreprise en mai 2012. Nous connaissions depuis le début la situation catastrophique dans laquelle la droite a laissé la France après 10 années de creusement des déficits, d'amplification des inégalités et de montée du chômage.

Pour simplement pouvoir agir, notre gouvernement est contraint de desserrer l'étau de l'endettement public. Il doit le faire sans comprimer la consommation des ménages, moteur de l'économie et de la croissance. Mais il doit également mettre nos entreprises en situation de répondre à cette demande et de retrouver, à cette fin, une véritable compétitivité.

La voie est étroite et les premiers résultats positifs commencent à apparaître. L'objectif central est bien **le redémarrage de l'emploi**. Ce n'est donc pas le moment de se décourager mais, au contraire, de faire bloc pour ne pas perdre le bénéfice des efforts consentis.

D'autant que ce gouvernement a la sagesse, au-delà de la gestion de notre économie, de préparer la France de demain et de nous placer sur de bons rails. C'est l'objet de la refondation de l'école, de la préservation de notre système de retraites par répartition, de la future loi d'avenir pour l'agriculture ou encore de la priorité accordée à la transition énergétique.

C'est d'ailleurs le thème de la transition écologique et énergétique qui a été retenu cette année par la Fédération pour son université d'été à Yzeure. Je tiens à remercier les organisateurs et les intervenants pour la qualité des échanges, ainsi que les militants venus nombreux.

Deux des participants prolongent, dans ce numéro, le débat : Jean-Paul CHANTEGUET, qui détaille le cap mis sur la transition énergétique, et Bernard DEVOUCOUX, qui montre comment les maires peuvent agir pour l'agriculture bio dans les cantines.



Enfin, alors que les socialistes de l'Allier se mettent en ordre de bataille pour les prochaines municipales, Clément BROSSARD et Sébastien BECOULET expliquent les effets de la réforme du mode de scrutin qui s'appliquera dès 2014. Je vous souhaite une bonne lecture.

*Jean MALLOT, Premier secrétaire fédéral*

L'Allier socialiste,  
journal de la Fédération de l'Allier du Parti socialiste  
N°2 - novembre 2013  
12, rue Lucien Menuet - BP 3102  
03105 MONTLUCON CEDEX

Directeur de la publication : Jean MALLOT

Rédacteur en chef : Sébastien BECOULET, Secrétaire fédéral à la communication  
Impression : Typocentre - Rue Benoit d'Azy - BP 1117 - 03103 MONTLUCON CEDEX

Dépôt légal novembre 2013 N°ISSN : 2269-5974

Nous remercions Denis GONENC, Jean-Louis GROTO et toutes les personnes qui ont participé à la rédaction de ce numéro

# Décryptage - La réforme des modes de scrutin

Depuis le 17 mai dernier, deux nouvelles lois modifient profondément le mode de scrutin des conseillers municipaux et départementaux et des délégués communautaires. Elles ont fait l'objet d'un vif débat parlementaire, commencé le 18 janvier 2013, nécessitant plusieurs navettes entre les deux chambres du Parlement et s'achevant par une adoption en lecture définitive par l'Assemblée Nationale, le 17 avril dernier. Revue des principales innovations qui s'appliqueront dès 2014 pour les élections municipales.

Cette réforme poursuit deux grands objectifs :

- renforcer la parité au sein des conseils municipaux et généraux en tenant compte de l'évolution des territoires ;
- permettre aux citoyens d'élire directement leurs représentants dans les conseils communautaires.

Concernant la parité, seuls 34,8% des conseillers municipaux élus en 2008 sont des femmes. Cette proportion tombe à 32,2% dans les communes de moins de 3500 habitants, contre 48% de femmes dans les villes de plus de 3 500 habitants, communes soumises à l'obligation de parité sur les listes. Au sein des conseils généraux, le déséquilibre est encore plus flagrant : plus de 87% des conseillers généraux sont des hommes.

S'agissant des intercommunalités, les conseils communautaires sont aujourd'hui élus de manière indirecte, peu compréhensible par les citoyens, alors que leurs décisions ont des conséquences de plus en plus importantes sur la vie quotidienne des habitants.

## Élections municipales : favoriser la parité et moderniser le régime électoral

### Déclaration de candidature

Le temps des citoyens élus à leur insu, dans les petites communes, par ajout manuscrit sur le bulletin lors du vote, est désormais révolu. La déclaration de candidature devient obligatoire dans toutes les communes, dès le premier habitant. Cependant, si un électeur ajoute le nom d'un citoyen non candidat sur son bulletin de vote, le bulletin ne sera pas annulé, mais le vote pour ce citoyen ne sera pas comptabilisé.

### Liste paritaire

La loi abaisse de 3 500 à 1 000 habitants le seuil au-delà duquel les conseillers municipaux seront élus au scrutin proportionnel à deux tours. Seuls les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants seront toujours élus au scrutin majoritaire.

Désormais, dans toutes les communes dont le nombre d'habitants sera supérieur ou égal à 1 000 au 1er janvier 2014,

il sera obligatoire de présenter une liste paritaire, comportant exactement autant de candidats que de postes à pourvoir. Les candidatures isolées, les listes incomplètes ou non paritaires ne seront pas autorisées à se présenter.

Il est important de préciser que la parité ne s'applique pas qu'en nombre, mais aussi en places. C'est-à-dire que la liste devra alterner hommes et femmes, afin d'assurer un conseil municipal paritaire. Avec cette réforme, ce sont 16 000 conseillères supplémentaires qui seront élues lors des prochaines municipales !

Le panachage n'étant plus autorisé dans les communes de plus de 1000 habitants, un véritable travail d'information et de formation devra être lancé à destination des électeurs. En effet, dans les communes concernées par l'abaissement du seuil, environ 6500 en France et 52 dans l'Allier qui ont entre 1 000 et 3 500 habitants, de nouvelles habitudes de vote seront à prendre. Les bulletins annotés, raturés ou modifiés seront déclarés nuls.

### Conseillers communautaires

Actuellement, les délégués communautaires sont élus par les membres des conseils municipaux des communes membres de l'intercommunalité. Cette élection indirecte ne pouvait perdurer alors que les EPCI à fiscalité propre (les établissements publics de coopération intercommunale comme les communautés d'agglomération et les communautés de communes) sont de plus en plus présentes dans la gouvernance locale.

La loi prévoit qu'en 2014, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers communautaires seront élus au suffrage universel direct via un système de fléchage dans le cadre des élections municipales. Les bulletins de vote comporteront sur la partie gauche la liste des candidats au conseil municipal et sur la partie droite la liste des candidats au conseil communautaire. L'électeur désignera ainsi le même jour sur le même bulletin de vote les élus de sa commune et ceux de l'intercommunalité.

Le Code général des collectivités territoriales fixe de manière très précise les règles de présentation de la liste des candidats au conseil communautaire : elle devra comporter « un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir, augmenté d'un candidat supplémentaire si ce nombre est inférieur à cinq et de deux dans le cas inverse » et sera composée alternativement de personne de chaque sexe.

Les candidats aux sièges de conseiller communautaire devront figurer « dans l'ordre de présentation dans lequel ils apparaissent sur la liste des candidats au conseil municipal ». Tous les candidats présentés dans le premier quart de la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire devront figurer, de la même manière et dans le même ordre, en tête de la liste des candidats au conseil municipal.



**"Le panachage n'étant plus autorisé dans les communes de plus de 1000 habitants, un véritable travail d'information et de formation devra être lancé à destination des électeurs."**

Enfin, tous les candidats aux sièges de conseiller communautaire devront «*figurer au sein des trois premiers cinquièmes de la liste des candidats aux élections municipales*».

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires élus seront les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau établi lors de l'élection de la municipalité : maire puis adjoints dans l'ordre de leur élection puis conseillers municipaux, par ordre décroissant de suffrages obtenus.

*Dans un prochain numéro, la réforme du calendrier électoral et du mode de scrutin des conseillers départementaux qui seront élus en 2015 vous sera présentée.*



*Clément BROSSARD,  
secrétaire fédéral aux élections*



*Sébastien BECOULET,  
secrétaire fédéral à la communication*

## Alimentation durable - Manger bio à la cantine

Défendre le développement durable, c'est bien ; le mettre en œuvre c'est mieux !

### L'agriculture biologique allie ces 3 piliers :

- l'environnement, avec une pratique basée sur la bonne santé des plantes et des animaux, un cahier des charges européen qui bannit l'utilisation des pesticides pour privilégier le compost pour la fertilisation et la phytothérapie et l'homéopathie,
- l'économique : l'Allier, c'est 250 exploitations en bio de toutes les productions et de nombreuses entreprises de transformation, certaines fermes sont bio depuis 50 ans,
- le social : les exploitations bio étant plus autonomes et faisant plus de produits finis, elles emploient plus de main-d'œuvre.

Dans chaque commune, les maires peuvent favoriser son développement en faisant profiter les élèves de repas bio ou introduire des ingrédients bio dans les menus. Le Puy-de-Dôme,

avec l'aide du Conseil général, a beaucoup développé cette pratique dans les écoles primaires et les collèges avec succès.

Il existe une société coopérative regroupant agriculteurs, transformateurs, associations bio et salariés qui peut vous fournir des produits adaptés à la restauration collective issue de la région : Auvergne Bio Distribution. Native de Gannat, elle est maintenant installée à Combronde.

Le développement de l'agriculture bio est un axe fort de la politique du gouvernement ; apportons notre pierre à son développement pour le plus grand bien de nos enfants et de notre environnement.

*Bernard  
DEVOUCOUX*

### Vie de la Fédération - Formation

Vendredi 15 novembre une trentaine de camarades, parmi lesquels de nombreux candidats à la fonction de maire, ont participé à Saint Pourçain, à une table ronde sur le thème : « Le maire son rôle, ses attributions » organisée conjointement par le secrétariat fédéral à la formation et l'UDES.R.

Le thème et la formule retenue ont été très appréciés. Les intervenants, maires socialistes\* de 6 communes de taille différente, ont fait part de leurs expériences et échangé longuement entre eux et avec la salle.

A la demande des participants, une table-ronde consacrée à l'intercommunalité est envisagée.

*Christian CHAZE, secrétaire fédéral à la formation*

\* Guy CHAMBEFORT, maire d'YZEURE (13 000 h), Jean-Michel GUERRE, maire de BELLERIVE SUR ALLIER (9 000 h), Bernard POZZOLI, maire de PREMILHAT (2 300 h), Xavier CADORET, maire de SAINT GERAND LE PUY (1 000 h), Nicole EYMARD, maire de MARIOL (790 h), Jean-Claude MAGOT, maire de LALIZOLLE (380 h).

## Entretien - Cap sur la transition énergétique

Lé député Jean-Paul CHANTEGUET, Président de la Commission du Développement Durable à l'Assemblée nationale, répond à nos questions sur la transition écologique et énergétique :



*Pouvez-vous nous expliquer les concepts de transition écologique et de transition énergétique ?*

Notre modèle de développement a permis d'extraordinaires progrès mais il est fondé sur la consommation de ressources naturelles non renouvelables et sur la dégradation des écosystèmes à la base de notre vie sur la terre. Il est directement responsable du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité, comme l'ont analysé des experts indépendants de toutes nationalités. Si l'on veut écarter de notre destin commun ces menaces, qui pèsent bien au-delà de notre génération et touchent en priorité les populations les plus vulnérables, la seule voie possible est celle d'une transition volontaire vers d'autres façons d'habiter, de se déplacer, de se nourrir, de produire et de consommer. Au cœur de l'activité humaine, l'énergie doit être le pilier essentiel de cette transition et en permettre la déclinaison dans ses différents champs.

*Le débat national sur la transition énergétique s'est achevé en juillet dernier. A-t-il été une réussite ? A-t-il permis d'aborder tous les sujets sans tabou ?*

Il a permis que l'on discute pour la première fois de l'ensemble des dimensions de notre politique énergétique. Mais il n'est pas suffisamment porté par l'exécutif. Des questions de fond, notamment en matière d'énergie nucléaire, qu'il s'agisse de sécurité, de coût ou de renouvellement des installations, ne sont pas abordées. Les responsables politiques doivent reprendre la main sur cet élément central de notre souveraineté énergétique et organiser une nouvelle gouvernance.

*La loi sur la transition énergétique, annoncée pour 2014, doit traduire l'engagement de campagne de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité de 75% à 50% à l'horizon 2025. En tant que Président de la Commission du développement durable, qu'attendez-vous de cette loi ?*

Cette loi doit acter le fait que nous devons d'ici 2050 diminuer de moitié notre consommation d'énergie. Une trajectoire doit être définie. La loi doit aussi, au-delà de la fermeture de Fessenheim, organiser l'évolution de notre parc nucléaire. D'ici une dizaine d'années 80% de nos réacteurs auront fonctionné 40 ans, la durée maximale fixée par l'Autorité de sûreté nucléaire. Elle doit enfin fixer un cap très clair en matière d'énergies renouvelables, afin que les industriels disposent de la visibilité nécessaire à leurs investissements.

*Vous avez pris fermement position contre l'exploitation des gaz de schiste en France. Sur quels éléments se fonde votre position ?*

Son exploitation constitue une atteinte avérée à l'environnement, par la pollution des nappes phréatiques, par la libération dans l'atmosphère de gaz carbonique et de méthane, par la destruction d'écosystèmes et par l'artificialisation des terres. Elle n'entraînerait pas de baisse de prix du gaz, car celui-ci est indexé en France sur celui du pétrole. Elle ne créerait pas non plus les dizaines de milliers d'emplois que ses promoteurs nous font miroiter. Aux États-Unis, seule une course effrénée, qui a conduit au creusement de 500 000 puits en 8 ans, a permis de renouveler les postes de travail détruits au fur et à mesure de l'exploitation des sites. Pour finir, extraire de la roche mère les dernières réserves de ce gaz ne ferait que retarder le passage à l'énergie du futur.

*Lors de la Conférence environnementale des 20 et 21 septembre dernier, le Président de la République a annoncé la mise en place d'une Contribution Climat Energie dans le projet de loi de finances pour 2014. Quels pourraient être les contours de cette contribution et quel est son objectif ?*

Le Président de la République a expliqué qu'elle concernerait toutes les énergies. Elle monterait en puissance de manière significative entre 2014 et 2016. Je crois pour ma part à l'efficacité du signal prix d'une telle contribution, qui a permis de réels changements de comportement dans les pays où elle est appliquée depuis de nombreuses années, comme en Suède ou au Danemark. Mais, elle doit évidemment être accompagnée de mesures de compensation pour les ménages et les entreprises vulnérables. La fiscalité écologique est un moyen pour adopter un nouveau modèle de développement, pas une punition pour s'en détourner.

